

L'an deux mil vingt le dix-sept janvier à vingt heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 7 janvier 2020, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

Conseillers présents : ROUSSEL Chantal, GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, FIGUEIREDO Analio, CANO Tony, ESCLATINE Lydia, SOUILLER Guy, TERRANOVA Philippe.

Conseillers absents : BIERI Nicolas.

Secrétaire de séance : Lydia ESCLATINE.

Délibération n°1 – Admission en non-valeur de titres de recettes :

Madame la maire informe le conseil municipal que certaines recettes du budget de la commune concernant la redevance des TAP sont irrécouvrables pour différents motifs (poursuites infructueuses, PV de carence).

La somme totale s'élève à 120 € pour les exercices de 2015 à 2017.

Le receveur municipal propose donc l'admission en non-valeur des titres en question.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent l'admission en non-valeur des titres de recettes incriminés.

-

Fait à ANTOINGT, le 17/01/2020

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Chantal ROUSSEL


